

LES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES AU CE

ON EST UGECAM OU ON NE L'EST PAS ?

Un accord a été signé le 30 décembre 2003 par les délégués syndicaux de l'époque et l'UGECAM BRPL, afin que la dotation des ASC (Activités Sociales et Culturelles) du CE du CRG atteigne le même niveau que tous les autres établissements de l'UGECAM BRPL.

Depuis 2011, le CE réclame l'application de l'accord, mais les Directions refusent au prétexte d'un Contrat de Retour à l'Equilibre.

Le CE a été obligé de mandater un avocat pour faire respecter l'application du taux accordé à tous les établissements de Bretagne et Pays-De-Loire.

En parallèle, une campagne de désinformation (licenciements, faillite du CRG) a été lancée pour discréditer certains élus.

Nous sommes conscients des difficultés financière du CRG, mais face à l'intransigeance de l'UGECAM BRPL, un arriéré conséquent s'est accumulé d'année en année sur lequel les élus étaient pourtant prêts à négocier.

Une rencontre a eu lieu le 27 mars 2013 entre :

La DRH et l'avocat du siège / la Secrétaire, le Secrétaire adjoint du CE avec leur avocat.

LA DIRECTRICE DE L'UGECAM BRPL N'A MEME PAS PRIS LA PEINE DE SE DEPLACER !!!

Aucune réponse écrite n'a été formulée dans les délais prévus lors de cette rencontre.

Le CE s'apprête donc après 3 ans de tentatives de négociations à porter l'affaire auprès des tribunaux.

L'UGECAM BRPL souhaite que les élus renoncent au paiement de cette dette qui contribuerait au bien-être des salariés, dans cette période de restrictions et de rigueurs.

Par contre offrir un week-end de 300 000€ à La Baule pour les Directeurs et médecins des UGECAM ça ne les gêne pas !!!

Lorsqu'ils le veulent, l'argent, ils savent le trouver ... mais ça dépend pour qui.

